



Probleme employeur prevoyance

Par **laet76**, le **03/08/2016** à **14:05**

Bonjour a tous,

Je me permet d'expliquer ma situation afin de savoir quels sont mes droits, j' espère être la plus claire possible et avoir vos différents avis concernant un éventuel recours aux prud hommes.

Je suis etam dans une entreprise BTP depuis presque 5 ans.

J'ai ete arretee en mai 2014 pour une maladie longue duree. Mon employeur m'avait regle mes 90 premiers jours d'arret, ayant une garantie arret de travail, la prevoyance ayant pris le relais apres jusqu'en aout 2015.

Depuis le 9 avril je suis de nouveau en arret, hors mon employeur ne me maintien plus mon salaire, je suis obligee de les réclamer , je lui ai envoyer un mail le 12 juillet pour obtenir mes bulletins d'avril mai et juin, et ayant pris contact avec la prevoyance, celle ci m'indique que je suis radiee depuis decembre 2014. hors j'etais en arret et non avertie.

J'ai telephone a la nouvelle prevoyance qui m'indique que tout les salaries y sont bien sauf moi je ne suis pas non plus affiliée.

Au jour d'aujourd'hui je me retrouve avec uniquement les IJSS.

De plus, mon employeur étant parti en congés je suis toujours sans mon bulletin de salaire de juillet, je vais devoir de nouveau le réclamer.

Quel sont mes recours face a cet employeur? Celui ci doit constamment être rappeler a l'ordre concernant mes bulletins, ne respecte pas le maintien de salaire, et la prévoyance sur

mon bulletin de salaire n'existe pas .

Merci a vous de me répondre